

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de
Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville,
le 24 janvier 2023 à 18 h 45**

Sont présents : MM Nestor Dubé, conseiller # 1
Ghislain Desbiens, conseiller # 3 et maire suppléant
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4
Lise Bégin, conseillère # 6

Sont absents : MM Roger Lévesque, maire (*démission 25/10/2022*)
Samuel Côté, conseiller # 2 (*démission 21/09/2022*)

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 18 h 45.

2023.01.17

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée unanimement

3. Administration

2023.01.18

3.1 Dépôt du projet « Vitaliser, dynamiser et animer le centre-ville » dans le cadre de la Politique de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Volet local

CONSIDÉRANT le Plan de diversification et de développement économique 2015-2019 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la date limite de dépôt de projet est le 25 janvier 2023;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de déposer en priorité # 1 le projet *Vitaliser, dynamiser et animer le centre-ville* » dans le cadre de la Politique de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Volet local, à la MRC d'Abitibi-Ouest par la municipalité de Normétal et ce, à même le budget alloué à la Municipalité;

IL EST RÉSOLU QUE le projet s'inscrit dans le plan de diversification et de développement économique 2015-2019, aux actions :

- 1.2.1 Offrir des incitatifs pour la venue de nouvelles PME (ex. location d'espaces à prix modique).
- 1.2.4 Élaborer un programme pour venir en aide aux nouvelles entreprises nécessitant un soutien particulier.
- 1.4.2 Doter la municipalité d'une image de marque et élaborer un plan de valorisation de la municipalité. (ex. Voir la possibilité d'uniformiser les panneaux d'identification et les enseignes des organismes – voir la possibilité d'intégrer l'idée de Culturat).
- 1.5.1 Trouver des emplacements pour l'hébergement touristique. (ex. emplacement pour les véhicules récréatifs).
- 1.5.2 Organiser diverses activités pour attirer les touristes

Ex. : Voir à instaurer un circuit touristique sur l'histoire de Normétal incluant le site minier, sur réservation

- 2.2.1 Restaurer les édifices municipaux et les mettre en valeur
- 2.2.2 Réfection des rues et des trottoirs, selon les budgets et diverses subventions
- 3.3.1 Développer et améliorer la sécurité dans les endroits publics
- 3.4.1 Agir de façon proactive afin de favoriser le maintien des services en place dont, entre autres : CSSSAB, bureau de poste, Caisse Desjardins, station-service
- 4.1.1 Optimiser l'utilisation des infrastructures en place
- 4.2.3 Élaborer et mettre sur pied un projet mobilisateur s'adressant à toute la communauté (à définir) Ex : donner un thème à notre village, jardin communautaire, campagne de nettoyage, échange de vivaces, course de boîte à savon, compétition entre les casernes et autres...

IL EST RÉSOLU QUE le projet s'inscrit dans la politique familiale et municipalité amie des aînés 2016-2020, aux axes :

- 1. Aménager divers sites existants à des fins touristiques et de loisirs.
- 2. Améliorer les infrastructures municipales existantes ainsi que les équipements.
- 2. Aménager des infrastructures municipales ainsi que des équipements.
- 3. Améliorer et diversifier les services offerts à la population et plus particulièrement aux familles et aux nouveaux arrivants.
- 4. Restaurer, réaménager et rentabiliser les infrastructures existantes.

IL EST RÉSOLU QUE le projet s'inscrit dans le plan de développement durable 2019-2029 de la MRC d'Abitibi-Ouest, aux axes :

- 1. Agir pour améliorer le mode de vie des citoyens.
- 2. Agir pour offrir aux citoyens un cadre de vie sain et un milieu sécuritaire.
- 3. Agir et innover pour augmenter le niveau de vie des citoyens et la compétitivité des entreprises.
- 4. Agir pour assurer la maximisation du plan de développement durable et des ressources disponibles.

IL EST RÉSOLU QUE la directrice générale madame Lyne Blanchet est autorisée à signer et à déposer ledit projet.

Adoptée unanimement

2023.01.19

3.2 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest avant le 10 février 2023, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal* ;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi et ce, avant le 10 février 2023.

Adoptée unanimement

4. Sujets divers (varia)

5. Période de questions

2023.01.20

6. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de clore la séance, il est 19 heures.

Adoptée unanimement

Ghislain Desbiens, maire suppléant

Lyne Blanchet, greffière-trésorière